

Condition de repassage du code

Par aaj, le 11/06/2009 à 10:31

Bonjour,

j'ai passé le code une première fois en 2001, puis trois fois l'epreuve pratique. J'ai repassé le code en 2007 car cela faisait plue de trois ans que j'avais obtenu le code et il n'était plus valable. J'ai ensuite raté 2 fois l'epreuve pratique à nouveau. Cela fait en tout 5 fois que je passe l'epreuve pratique. Faut il que je repasse le code ou ai je encore trois possibilités de passer l'épreuve pratique avant d'avoir a repasser le code? Merci

Par citoyenalpha, le 11/06/2009 à 12:28

Bonjour

Les candidats ayant obtenu un résultat favorable à l'épreuve théorique conservent le bénéfice de leur admissibilité pour cinq épreuves pratiques, à condition qu'un délai maximum de 3 ans ne se soit pas écoulé depuis l'obtention de cette admissibilité.

Principe de double conditions:

réussite épreuve théorique:

1°) admissibilité pendant 3 ans à une épreuve pratique [s]ET [/s]

2°) maximum 5 présentations à l'épreuve pratique

En conséquence si vous avez échoué 5 fois à l'épreuve pratique vous devrez repasser l'épreuve théorique avant de pouvoir vous présenter pour une nouvelle épreuve pratique.

Restant à votre disposition

Par aaj, le 11/06/2009 à 14:47

merci pour votre réponse.

Néanmoins, je croyais qu'en ayant re réussi l'epreuve théorique en avril 2007, cela "remettais les compteurs à 0 "et que j'avais le droit, durant 3 ans, de repasser le permis 5 fois. en effet, lorsqu'on rate le permis 5 fois, on repasse le code et il est a nouveau valable durant 3 ans et pour 5 passages.

Dans mon cas, j'ai repassé le code non pas parce que j'avais échoué 5 fois mais parce que j'avais dépassé la periode de 3 ans, je pensais donc que cela revenait au même une fois le code repassé...

Par citoyenalpha, le 11/06/2009 à 15:51

votre second passage réussi à l'épreuve théorique vous donne droit A NOUVEAU a

5 passages d'épreuve théorique pendant un délai de 3 ans.

Si vous avez obtenu I épreuve pratique en Avril 2007 vous pouvez vous présenter 5 fois à l'épreuve pratique jusqu'en avril 2010

Par aaj, le 11/06/2009 à 16:15

C'était exactement ce que je pensais mais je n'en était pas sûre à 100 %.

Merci beaucoup

Par ninette95, le 27/02/2013 à 12:51

Bonjour,

J'ai passé mon code pour la premiére fois aujourd'hui et je l'ai raté avec 6 fautes : quoi de pire

Je me sens très très mal car je me suis beaucoup entrainée pour le passer et résultat négatif.

Faut-il baisser les bras ? y croire encore ? il faut combien de temps pour le repasser ?

Merci.

Par Tisuisse, le 28/02/2013 à 17:23

Bonjour,

Cela dépend des places dont bénéficiera votre auto-école. Voyez cela avec eux.

Par citoyenalpha, le 03/03/2013 à 04:35

Bonjour

ne vous démoralisez pas. Le fait de ne point réussir l'épreuve théorique une fois ne signifie pas que vous ne l'obtiendrez jamais. Bien au contraire.

Le délai légal minimum pour repasser l'épreuve théorique est de 2 semaines.

Profitez en pour vous entraîner de nouveau.

Vous pouvez trouver sur le net des sites proposant des examens de code gratuit. N'hésitez pas à en faire beaucoup.

Ne vous précipitez pas car vous payez en sus les nouvelles présentations à l'épreuve théorique. De plus vous pouvez toujours continuer vos leçons de conduite afin de préparer l'épreuve pratique.

Restant à votre disposition